

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE DE RUMONGE

Tél : (257) 22504321.
www.hopitalrumonge.bi

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°DNCMP/..258../F/2025-2026 RELATIF A LA FOURNITURE
DES MATERIELS D'HYGIENE.**

Date de publication : le 14/10/2025

Date d'ouverture des offres : le 4/11/2025

Octobre 2025

Avis d'appel d'offre ouvert National N° DNCMP/258/F /2025-2026 relatif a la fourniture des Matériels d'hygiène.

L'Hôpital de deuxième référence de Rumonge utilise tant des matériels d'hygiène. Ces matériels sont couramment utilisés dans le fonctionnement de l'Hôpital de deuxième Référence de Rumonge surtout au nettoyage, lavage, balayage etc. et nécessitent des stocks pour mieux servir les services de l'institution en cas de besoin.

Art. 1. Objet

L'Hôpital de deuxième référence de Rumonge invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, relatif à la fourniture des matériels d'hygiène.

Art. 2. Autorité contractante et source de financement

L'autorité contractante est l'Hôpital deuxième référence de Rumonge. Le financement provient des fonds propres de l'Hôpital deuxième référence de Rumonge exercice budgétaire 2025-2026.

Art. 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code révisé des Marchés Publics du Burundi.

Art. 4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics.

Art.5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de direction de l'Hôpital deuxième référence de Rumonge situé en Commune et Province Rumonge, jonction RN3 et Route Buyengero. Tél. (257) 22504321, moyennant le paiement d'un montant de cent mille Francs Burundais (100.000 Fbu) dont la moitié au compte N°CC 10003 ouvert à la BRB au non de l'OBR et au profit du compte de l'hôpital Rumonge n° 01103762393 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Hôpital deuxième référence de Rumonge, avant la date limite de la remise des offres.

Art.6. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe : la première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

1. l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR valide
2. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
3. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
4. Avoir une adresse fixe et connue du soumissionnaire
5. Les statuts de la société (personne morale) ;
6. L'acte d'engagement
7. Registre du commerce (copie)
8. La preuve d'achat du DAO portant le numéro d'achat du DAO ;
9. La fiche Technique
10. La garantie de soumission
11. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en originale et valide
12. L'attestation de non faillite valide

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

1. L'acte de soumission établi suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix/facture pro-forma.
3. Délais de livraison

NB. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code Révisé des marchés Publics.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe, portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/258/F/2025-2026 : Offre pour la fourniture des matériels d'hygiène à l'Hôpital de Rumonge** ». Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

1. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en quatre exemplaires dont l'original et quatre copies.

L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

2. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix sont exprimés en monnaie nationale (le franc burundais).

Art.7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 5 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Art.8 : Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **4.../11.../2025 à 10h00min**. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

Art 8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **4.../11.../2025 à 10h00 min** dans l'une des salles de l'Hôpital de Rumonge, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, ou de leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Art 10. Analyse des offres

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres. L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.

Art 11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant pour les fournitures ci-haut.

Art 12. Délais de livraison

La livraison est de 3 jours calendrier après la récupération du bon de commande.

Art 13. La réception

La réception se fera dans les enceintes de l'Hôpital par une commission ad hoc nommé par le maître de l'ouvrage.

Art 14. Modalités de paiement

Le mode de paiement sera fait par chèque bancaire ou par ordre de virement.

Art 15. Pénalités de retard

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée suivant la formule ci-après :

$$P = \frac{M \cdot N}{1000}$$

P = Montant des pénalités

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendriers de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant du marché.

Art 16. Règlement des litiges

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code des Marchés Publics.

Fait à Rumonge, le... 7 / ... / 2025

Le Médecin Directeur et Personne Responsable des Marchés Publics de l'Hôpital deuxième référence de Rumonge.

Dr Mossi BANTAMA

